



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

notre réf. CD/Direction- SMUN/SA – Idaff 238310 – C.12/41 – ec

Lausanne, le 4 octobre 2018

**Retrait du rapport-préavis N° 2017/37 « Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts
« Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du
personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 30 août 2017, la Municipalité a adopté le rapport-préavis N° 2017/37 répondant au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles ».

La Commission n° 8 en charge de l'examen dudit rapport-préavis a siégé le 18 décembre 2017. A la suite des travaux de la commission, un certain nombre d'éléments nouveaux sont apparus ; dès lors, la Municipalité souhaite procéder à une nouvelle analyse quant à une stratégie d'investissement durable et un désengagement des énergies fossiles.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous informe qu'elle retire le rapport-préavis N° 2017/37.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter